

EXPERTISE PHYTOBAC - AIRE COLLECTIVE

VOUS SOUHAITEZ

- Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires PHYTOBAC® agréé, fonctionnel et sécurisé

NOTRE SERVICE

Nous vous proposons un accompagnement :

- Pour la réalisation d'un PHYTOBAC® :
 - conforme au cahier des charges de BAYER CropScience
 - conforme à la notice du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie
 - opérationnel et adapté à l'exploitation
- Personnalisé en fonction de vos besoins, qui comprend tout ou partie des modules suivants :
 - validation des volumes d'effluents
 - dimensionnement du PHYTOBAC®
 - validation du système de traitement PHYTOBAC®
 - suivi du fonctionnement du PHYTOBAC® sur la première année de mise en service

Nous vous apportons :

- Un document écrit comprenant, en fonction des modules choisis :
 - le diagnostic pour le dimensionnement du PHYTOBAC®
 - le document de validation du système de traitement
 - l'attestation de conformité
 - la notice technique du procédé PHYTOBAC® du Ministère de l'environnement ...
 - le cahier des charges du procédé PHYTOBAC® de Bayer CropScience

LES AVANTAGES PROAGRI

- ✚ Des conseils d'un expert formé dans la conception de PHYTOBAC®
- ✚ Un conseil indépendant
- ✚ Un système conforme aux exigences techniques



INFOS PRATIQUES

Public :

■ Vous êtes une collectivité, coopérative, GIE, syndicat professionnel, CUMA, association d'agriculteurs souhaitant mettre en place un système de traitement des effluents phytosanitaires de type PHYTOBAC®

Modalités et durée :

- Entre 3 et 5 jours suivant les modules choisis
- Préalable : réflexion engagée sur l'aménagement d'une aire collective de lavage de pulvérisateurs avec estimation des volumes d'effluents à traiter

Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter votre contact

Votre contact

Sylvie PILLOT
Assistante
04 75 82 40 29
sylvie.pillot@drome.chambagri.fr

Votre intervenant

Conseillère expert PHYTOBAC®